

PETITE GAZETTE

de Dammarin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements.
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

20 Août. — Le nageur Holbein prend la mer à Douvres, renouvelant sa tentative de traversée de la Manche : son rival Haggerty a échoué.

— L'empereur Nicolas II adresse au général Stœssel, commandant en chef la garnison de Port-Arthur, un télégramme de félicitations pour les succès remportés par les troupes sous ses ordres, dans les combats des 26, 27 et 28 juillet.

— D'après une dépêche de Moukden, le *Novik* se serait réfugié dans un port de l'île Sakhaline et le *Diana* à Saïgon.

— Guillaume II décide de se faire représenter au baptême du tsarevitch Alexis par son frère, le prince Henri de Prusse.

21 Août. — M. Vallé, garde des sceaux, prononce un discours politique au banquet républicain d'Orbais-l'Abbaye.

— La Coupe Gaston Menier pour canots automobiles est disputée à Trouville : la victoire revient au *Hotchkiss*.

— Un télégramme du général Stœssel, commandant la garnison de Port-Arthur, apprend que les Russes ont repoussé les attaques que les Japonais avaient dirigées contre la forteresse les 15 et 16 août. Les pertes des Japonais ont été considérables.

— Le nageur Holbein abandonne sa tentative de traverser la Manche à la nage, après plus de 10 heures d'efforts.

22 Août. — Ouverture de la session des conseils généraux et formation de leurs bureaux.

— Un cyclone qui s'est abattu sur la ville de Saint Paul (Etats-Unis) a tué dix personnes et a causé des dégâts évalués à 500.000 dollars.

23 Août. — La situation à Marseille est grave : les états-majors ont déposé leurs rôles et les compagnies ont commencé le désarmement des navires.

24 Août. — Le mouvement gréviste s'étend à Marseille. De nombreux navires ont été désarmés. On compte douze mille chômeurs. Le contre-torpilleur *Arc* est parti dans la soirée pour Alger, emportant les dépêches.

— Une secousse de tremblement de terre est ressentie à Oran.

— Le baptême du tsarevitch est célébré solennellement dans l'église du palais de Péterhoff. A cette occasion, l'empereur confère aux dignitaires de l'empire les plus hautes décorations. Eu même temps, un ordre du jour impérial incorpore la circonscription militaire de Finlande à celle de Saint-Petersbourg.

25 Août. — La situation est toujours grave à Marseille, où les quais sont déserts. Les désarmements de navires continuent. Les grévistes sont calmes.

— Le bombardement de Port-Arthur se poursuit sans interruption. Les Ja-

ponais lancent jusqu'à 800 gros projectiles par vingt-quatre heures sur la ville.

— A l'entrée de Port-Arthur, deux contre-torpilleurs russes ont heurté des mines. Un de ces navires a coulé.

23 Août. — La situation s'aggrave à Marseille, où les dockers ont décidé de prendre l'offensive et d'étendre le mouvement à tous les ports de France, si la journée de huit heures, à six francs, ne leur était pas accordée. Les désarmements continuent.

— L'Askold et le Grossowoi, dans le port de Changhaï, n'ont pas hissé leurs pavillons. Les commandants ont annoncé aux équipages que les navires ne sortiraient pas avant la fin de la guerre. Les marins pourront retourner en Russie. Le désarmement effectif a commencé hier.

— Un combat important se poursuit depuis avant-hier dans la région du sud-est de Liao-Yang. Il semble que la bataille, vu sa durée, prend les proportions d'un engagement général entre les troupes des généraux Kouropatkine et Kuroki.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Hémar, maire.

Absents : M. Michel, excusé ; MM. de Chalambert, Studer et Pigeaux.

M. Dupille Léonor, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire ayant pour objet de reculer jusqu'au 20 novembre l'ouverture de la chasse dans les vergers.

MM. Dupille Léonor et Lemarié sont désignés comme commissaires appelés à la formation des listes électorales pour le tribunal de commerce.

Le Conseil s'associe à une série de

vœux exprimés à l'administration du chemin de fer du Nord, par la ville du Bourget :

1° En vue de créer un train du soir entre ceux de 10 h. 25 et minuit quarante ;

2° Pour le rétablissement des trains partant de Paris à 5 heures du matin et 4 h. 45 du soir.

Le Conseil sollicite de revenir sur une précédente décision relative au classement du chemin de la « Saussaie Chrétien », maintient son opinion première, basée sur l'entière inutilité de ce chemin pour la commune de Dammartin.

M. Vincent appelle l'attention du Conseil municipal sur une proposition de M. l'ingénieur Sigault, tendant à la création d'un chemin latéral à la ligne de tramway Dammartin-Ville à Dammartin gare, dont la mise à exécution est sur le point de se réaliser.

Comme le fait fort judicieusement remarquer M. Vincent, ce chemin aurait l'immense avantage de permettre l'accès de la ville par une pente relativement insignifiante (au plus 3 cent. par mètre), alors que les autres routes sont très pénibles à gravir en certains endroits.

De plus, ce chemin qui diminuerait la distance de la gare, aurait pour effet de donner une valeur vénale bien supérieure aux terrains qu'il serait appelé à traverser, terrains qui se prêteraient admirablement à la construction par leur situation ravissante, comparable, toute proportion gardée, au dire d'un connaisseur, à la terrasse de Saint-Germain.

C'est vers ce point que doivent tendre les efforts de la ville pour se créer une nouvelle ère de prospérité et d'activité à laquelle aspirent depuis

de longues années le commerce et l'industrie locales

Le sacrifice sera lourd, il est vrai, mais la ville y trouvera de larges compensations par les avantages multiples qu'elle ne tardera pas à tirer de cette importante amélioration.

Le Conseil se montre favorable au nouvel appui donné à une proposition déjà émise et momentanément abandonnée. Il est d'avis qu'une étude sérieuse soit faite en ce sens et qu'une commission soit mise en rapport avec l'ingénieur Sigault pour tâcher de faire aboutir le projet.

M. Lemarié renouvelle au Conseil une proposition faite précédemment devant la commission des Fêtes, proposition tendant à tracer sur la partie des anciens fossés du château, actuellement plantée en foin, un assez grand rectangle ou sorte de jeu de paume, appelée à servir plus utilement aux besoins auxquels cet emplacement est destiné de très longue date déjà, en l'absence de tout autre place publique en ville.

Comme le fait remarquer M. Lemarié, le terrain en question forme une sorte de pelouse presque constamment défoncée par les voitures de saltimbanques et les théâtres forains, qu'on y installe à diverses époques de l'année ; d'autre part les boutiques et les jeux forains qu'on y place au moment de la fête, en bordure d'une allée d'une largeur beaucoup trop restreinte, ne permettent pas au public de circuler assez librement.

Une place sablée ou au sol battu, se prêterait beaucoup mieux aux usages auxquels cet emplacement est destiné, et les dégagements y seraient mieux établis au point de vue de

l'esthétique il n'y perdrait rien, bien au contraire.

Cette proposition est renvoyée à la Commission.

Des actes stupides ont été commis dans un terrain situé au lieu dit la « Saussaie-Chrétien », en bordure du chemin reliant la route départementale à la route nationale où six pommiers, âgés de 12 à 15 ans ont été mutilés. Les greffes ont été cassées.

Le propriétaire de ces arbres, M. Louis Nondin, cultivateur, éprouve un préjudice de 200 francs.

L'auteur de cette malveillance est activement recherché.

LONGPERRIER

Les propriétaires réunis de la commune de Longperrier ont décidé de fixer l'ouverture de la chasse dans les vergers le dimanche 13 novembre prochain à 8 heures du matin.

SAINT-SOUPPLETS

De passage à Saint-Soupplets, où il avait cherché l'hospitalité au poste municipal, un journalier originaire de Sainte-Souline, près de Barbezieux, nommé Noël Patinet, âgé de 30 ans, n'est pas sorti aussi librement qu'il était entré. N'ayant ni papier établissant son identité, ni certificat attestant ses moyens d'existence, il a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage

EVE

Dimanche dernier a eu lieu, à Eve, un deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal. M. Félix Pasquier a été élu par 35 voix, sur 46 votants.

ERMENONVILLE

Le vendredi 19 août, vers 8 heures du soir, un incendie s'est déclaré dans la forêt d'Ermenonville, au lieu dit le « Poteau Neuf », près de la « Butte

aux Gendarmes », et a consumé plusieurs hectares de bois, malgré les efforts tentés pour arrêter les progrès du feu.

VILLEVAUDÉ

Tillet Joseph-François, âgé de 20 ans, terrassier, déjà deux fois condamné est prévenu de coups et blessures sur la personne de Mme veuve Botigny, âgée de 68 ans, et de violences et de voies de fait à l'égard du garde-champêtre de la commune.

Quelques jeunes gens en goguette, parmi lesquels le prévenu Joseph Tillet, âgé de 20 ans, entraient le soir du 7 août dernier, à l'auberge Miral où, en faisant une partie de billard, l'idée leur vint de faire bonne chère.

Ils tombaient mal. Mme Miral n'avait que la soupe et le bœuf à leur offrir.

— Vous n'auriez pas de confitures ? demanda Tillet.

— Mais si.

— Et des homards ?

— Aussi.

— Et des tripes ?

— Nous en avons également.

L'inculpé venait ainsi de composer un menu qu'il commanda, mais quand fut ouverte la boîte de homards, que le plat de tripes apparut au milieu de la table à côté d'un pot de confitures de groseilles dûment dépourvu de sa calotte, Tillet objecta qu'il préférerait partir sans manger.

On voit d'ici comment les choses se passèrent. Contraint de payer, Tillet s'exécuta, mais il fut très insolent vis-à-vis du marchand de vins et de sa belle-mère qu'il gratifia d'un coup de poing sur la joue.

Quelques instants après, Tillet venait renouveler son scandale et, cette fois, l'honorable maire de Villevaudé

fit mander le garde-champêtre Defflandre, qui ne put se rendre maître du forcené. D'un coup de poing, celui-ci lui brisa une dent.

— Je ne voulais pas être emmené dit le prévenu qui prétend que le garde a été violent vis-à-vis de lui.

M. Miral, aubergiste, cité comme témoin, raconte la scène qui s'est passée dans son établissement et, naturellement, ne donne pas raison au prévenu.

Il n'en est pas de même du jeune Doublet Clément et de Gosset Emile dont la version est la même que celle de Tillet, cela se comprend.

Ce dernier est condamné à 13 jours de prison avec bénéfice de la loi Béranger.

SAINT-MESMES

Un sujet belge nommé Champagne Marcel, âgé de 36 ans, ouvrier agricole, subissait dans une prison du département de l'Aisne, une peine de un an de détention, lorsque l'autorité judiciaire s'aperçut que cet hôte bien peu intéressant était recherché par le parquet de Meaux à la suite d'une condamnation à 8 mois de prison prononcée par défaut le 14 juin 1902.

Brusquement arraché à sa quiétude par cette petite dette qui allait augmenter considérablement la durée de son séjour dans les cellules françaises Champagne n'accepta point le jugement de Meaux, et c'est pour soutenir son opposition qu'il se présentait aujourd'hui à la barre en affirmant être complètement étranger au fait pour lequel une condamnation était intervenue contre lui.

Accusé d'avoir frappé d'un coup de couteau un de ses compagnons de travail, Champagne soutient n'avoir jamais mis les pieds à Saint-Mesmes,

et se trouver pour la première fois en présence du garde champêtre qui cependant le reconnaît très bien.

Le doute n'étant pas possible, le tribunal confirme son précédent verdict.

MESSY

Le dimanche 14 août, un nommé Yves Marie Cathon, âgé de 34 ans, cimentier, demeurant 10, rue Carriolus, à Paris, qui venait de terminer la moisson pour le compte de M. Jules Taveau, se trouvait en compagnie de plusieurs individus dans différentes auberges de Claye, notamment avec Lucien-Léon Duclou et Leclerc qui avaient travaillé chez M. Heurtaux, de Saint-Mesmes.

Ayant bu plus que de raison, Cathon s'était endormi sur la lisière d'un petit bois qui conduit à Messy. Duclou et Leclerc profitèrent de son sommeil pour lui dérober son porte monnaie contenant 40 fr. Du reste, le cantonnier Chimot, de Gressy, et le charretier Louis Dille, de Messy, les avaient parfaitement vus opérer cette soustraction.

Naturellement ils ne se sont pas représentés à leur travail.

MITRY-MORY

N'ayant pas assez d'argent pour rentrer chez son maître à Mitry, une jeune domestique de 18 ans, Juliette Leroy, qui est douée d'un grand sens pratique, a pris à la gare du Nord un billet pour Aulnay-sous-Bois et l'a soigneusement gratté avant de le remettre à l'employé chargé de recevoir les tickets à la sortie de la gare de Mitry.

Cette supercherie a été découverte et Juliette Leroy, qui s'était sauvée sans répondre aux appels de l'employé a depuis, fait des aveux.

Elle s'en tire devant le tribunal avec 16 francs d'amende, et bénéficie de la loi Béranger.

Conseil d'Arrondissement

Parmi les vœux émis par cette assemblée dans sa première session : nous citerons une remarque de M. Dupille, confirmée par MM. Guilloux et Cochin que l'assiduité dans les écoles tend à se relâcher ; le Conseil émet le vœu que les commissions scolaires fonctionnent avec la plus grande régularité.

MM. Guilloux et Gervais observent que les parents essaient de se soustraire aux décisions de la commission en envoyant leurs enfants dans les écoles privées où les registres de présence sont tenus moins régulièrement. Le vœu est émis que la fréquentation soit assurée aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques et que les pouvoirs de la commission scolaire soient étendus à ces écoles.

M. Guilloux émet le vœu que les peupliers ayant plus de 40 ans de plantation et bordant les routes soient remplacés dans un délai de 5 ans par des arbres d'essence différente. M. le sous-préfet fait remarquer à ce sujet l'utilité des routes bordées de beaux arbres sont une gloire pour notre pays. Le vœu de M. Guilloux est adopté.

M. Dupille renouvelle le vœu qu'il a émis l'an dernier que le répartition des centimes départementaux ait lieu sur la base de l'impôt foncier et que le conseil général intervienne auprès des pouvoirs législatifs pour que l'on modifie cet état provisoire qui subsiste depuis 1890 et remédie à une situation anormale. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre du préfet demandant l'avis du conseil d'arrondissement sur une demande de réduction de la cote mobilière présentée par les habitants de Saint-Mard. Le conseil se range à l'avis de l'inspecteur des contributions directes disant que cette réclamation n'est pas fondée, 20 communes, sur 23 composant le canton, payant plus que celle de Saint-Mard. En conséquence avis défavorable est donné.

Un avis favorable est donné pour l'établissement des passages souterrains dans la gare de Mitry-Claye.

Les Tirs d'Artillerie

Trois batteries du 12^e régiment d'artillerie de Vincennes ont commencé, dimanche matin, à sept heures, la série des tirs réels qu'ils ont exécuté dans les plaines de l'arrondissement de Meaux, suivant l'itinéraire que nous avons indiqué précédemment.

Les batteries, qui occupaient les hauteurs de C' army et de Villeroz, ont tiré vers Monthyon, à des distances variant de quinze cents à trois mille cinq cents mètres.

Les obus, en éclatant, soulevaient d'énormes mottes de terre.

Les routes adjacentes et toute la zone dangereuse étaient gardées par des vedettes et des gendarmes des brigades de Meaux, Eshly, Claye et Saint-Soupplets.

Jeudi, les tirs se sont continués sur les territoires de Brégy et d'Acy-en-Multien.

Vendredi, ils se sont terminés par des exercices de même genre, des plaines de Mitry-Mory dans celles des environs de Gonesse. Le canon a tonné avec fureur dans la matinée aux environs de Dammartin, malheureusement la brume a empêché les amateurs de suivre, du haut du plateau dammartinois, ces intéressantes manœuvres.

Le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, plusieurs généraux membres du Comité technique de l'artillerie et du Conseil supérieur de la guerre, sont arrivés en coupé et en automobile sur le terrain des opérations. Ils ont constamment suivi les expériences, auxquelles le ministre de la guerre lui-même a assisté dans la matinée de vendredi.

Trouvaille Archéologique

Ces jours derniers, des ouvriers occupés à enlever de grosses pierres près du moulin de M. Bernier, à Meaux, ont mis à découvert un canon du moyen-âge qui n'est pas sans intérêt archéologique. Il a été déposé provisoirement chez M. Monmartre, architecte des travaux, et membre de la Société historique.

Cette pièce, mesurant 4 m. 60 de longueur et 8 centimètres de diamètre, est une sorte de coulouvrine qu'on chargeait par la culasse, qui est carrée. On n'a pu, jusqu'à présent, déterminer d'une façon précise l'époque de cet engin de guerre resté si longtemps enfoui dans cet endroit, où les eaux d'une fausse rivière baignaient les remparts du château des comtes de Champagne. Pour être fixe à ce sujet, il faudra très probablement avoir recours aux documents déposés au musée de l'artillerie, mais il y a tout lieu de supposer que le canon dont s'agit est du XV^e siècle, et provient du siège de Meaux par les Anglais (1422).

FAITS DIVERS

CONTRE LA TUBERCULOSE

Un médecin établi depuis plusieurs années dans un district de la Haute Silésie, a constaté qu'il lui arrivait rarement de diagnostiquer la tuberculose. Surpris de l'exceptionnelle immunité dont jouit ce pays, il a pensé que la nature l'avait doué de quelque préservatif insoupçonné dont on pourrait tirer peut-être un remède, si l'on parvenait à le découvrir.

Or, il prétend avoir acquis maintenant la certitude que ce préservatif n'est autre que la poussière de charbon : elle exercerait, d'après lui, sur les poumons malades, une action stérilisante. Il est de fait que les ouvriers occupés dans les mines de la Haute-Silésie ne sont presque ja-

mais atteints de maladies de poitrine. Bien plus, ceux qui viennent de contrées étrangères souffrant légèrement de la poitrine, se guérissent rapidement après un court séjour dans le district minier de la Haute Silésie. La chose se comprend d'autant mieux que la créosote, si souvent employée pour les affections pulmonaires, est extraite de la houille.

Pour peu que ce nouveau remède rencontre une bonne presse, les pays miniers pourraient bien détrôner les campagnes plantées de pins et les plateaux aérés où l'on établissait les sanatoria : ce leur serait une nouvelle source de richesses.

STATISTIQUE MATRIMONIALE

Un statisticien anglais vient de dresser l'état matrimonial de la ville de Londres et du comté de Middlesex. Voici le résultat de son travail :

Femmes qui ont quitté leur mari, 1.872. Maris qui ont quitté leur femme, 2.371. Ménages divorcés, 4.770. Ménages vivant en guerre perpétuelle, 191.923. Époux qui se haïssent réciproquement, mais qui le cachent en public, 162.315. Époux qui vivent ensemble dans une indifférence absolue à l'égard l'un de l'autre, 510.152. Ménages heureux en apparence, 1.102. Ménages relativement heureux, 115. Ménages réellement heureux, 12.

LE TEMPS EN SEPTEMBRE

Voici les pronostics de M. Capré pour le mois de septembre :

Le commencement de septembre se présente sous un aspect favorable pour l'ouest et le centre de l'Europe.

Jusqu'au 12, si ce n'est peut être jusqu'au 16, série de beau temps chaud avec alternance de quelques jours couverts ou à grands vents, en particulier les 1 et 2 pour du vent et les 6-7 pour du temps brumeux, couvert.

Du 11 au 21, mauvaise période de septembre, succession de dépressions descendant du sud-ouest de l'Irlande, 53° parallèle ; sur la Manche, la France, les Pays Rhénans et l'Allemagne du sud.

Temps frais, pluvieux, mauvais, avec bourrasques les 20-21.

Du 22 au 30 septembre et du 1^{er} au 3 octobre, probabilité d'une belle période de temps clair, chaud, sur toute l'Europe occidentale.

Basses pressions sur l'Espagne, la Méditerranée et l'Italie du Sud. Hautes pressions au Nord et sur le Centre.

RECETTES UTILES

Pour empêcher les verres de lampes de casser.

Mettre les verres dans de l'eau froide et la porter à l'ébullition lentement, puis retirer du feu et les laisser refroidir doucement.

Nettoyage des glaces dépolies

Les verres et glaces dépolis se tachent facilement à l'usage.

Le nettoyage s'opère comme suit : 1^o Frotter la surface dépolie avec une touffe de coton imbibée d'alcool dénaturé. On enlève une grande partie des taches grasses ou provenant de vernis.

2^o Opérer de même avec de l'essence de térébenthine.

3^o Si le verre n'est pas parfaitement nettoyé, on le frotte avec une touffe de coton ou mieux, avec une brosse fine et dure mouillée, puis enduite de savon noir et de tripoli de Venise. Bien rincer et sécher avec un linge bien propre.

Pour empêcher les plumes d'acier de se rouiller

Il y a encore des encres qui rouillent les plumes. Hâtons-nous de dire que ce sont les meilleures : elles sont à bases de tannin, et l'écriture tracée avec ces encres ne pâlit pas sous l'action de la lumière.

Quand on veut conserver longtemps un manuscrit précieux, il faut donc employer des encres à base de tannin, — et pour empêcher les plumes que l'on y trempe de se rouiller, il suffira, après usage, de les piquer dans une pomme de terre crue ou dans une éponge imbibée d'eau contenant un peu de carbonate de potasse.

Le pain frais

Le pain frais n'est pas sain, parce qu'on le mange involontairement sans le mâcher et le saturer de salive. Entrant dans l'estomac par gros

fragments, les suc's gastriques ne peuvent le pénétrer pour le dissoudre aussi est-il indigeste. Si on le mâchait convenablement en le mastiquant fortement avec les dents, il ne serait pas plus indigeste que le pain rassis. Il en est ainsi de tous les aliments, plus nous les mastiquerons, plus ils se digéreront facilement et moins on aura à compter avec les indigestions.



L'euphémisme est une figure de rhétorique par laquelle la pensée est exprimée d'une manière très adoucie.

Personne n'use autant de cette figure que ces messieurs du Protocole.

J'ai vu, un jour, pendant la durée d'une réception, une grosse dame rester assise sans le savoir, sur le chapeau de M. Molard, le distingué chef du Protocole.

En pareil cas, nous eussions dit à la dame, d'un ton un peu vexé :

— Madame, permettez-moi de retirer mon chapeau, sur lequel, depuis une heure, vous êtes assise.

M. Mollard, lui, s'approcha de la grosse dame en question, salua profondément et s'exprima ainsi :

— Chère madame, daignez me permettre de reprendre mon couvre-chef qui, en ce moment, à l'insigne honneur d'être assis sur la même chaise que vous.

Pour **EVITER** les **MALADIES** lisez le

JOURNAL DE LA SANTE

Paraissant tous les DIMANCHES

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr

Paris, 5, Boulevard Montmartre

M^{lle} BOUVIER 71, Grande-Rue à DAMMARTIN se tient à la disposition des personnes qui auraient à faire exécuter des travaux de **BRODERIE, FESTONS**, et tous autres travaux de dames.

AVIS

Chasse à Louer sur les terres appartenant à l'Hospice de Dammartin, situées sur plusieurs territoires.

Pour les renseignements, s'adresser à la Mairie de Dammartin.

Imprimerie — Librairie
E. LEMARIÉ

Imprimés Administratifs

A L'USAGE DES MAIRIES

Formules imprimées pour demandes de permis de chasse.

L'exemplaire..... 0 fr. 02

Le cent 1 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE USUELLE

Manuel de Médecine, d'Hygiène et de Pharmacie domestiques

Par le docteur DEHAUT

1 vol. de 825 pages, relié percaline, 1 fr.

Manuel du bon Jardinier

Éléments de culture des petits Jardins

Par BONNEVILLE

1 vol. illustré de 108 pages, 0 fr. 65

Manuel du Jardinier

Potager — Fleuriste — Fruitière

Par LUCAS

1 vol. illustré de 290 pages, 1 fr. 60

Le nouveau Jardinier de tout le monde

Traité complet de toutes les branches de l'horticulture, à l'usage des professionnels et des amateurs. — Nombreuses gravures.

Par Louis BATILLAT

1 vol. de 720 pages, 3 fr. 25

BILLETTS DE DÉCÈS
en 2 heures

GRAND CHOIX

DE

Couronnes Mortuaires